



POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES RISQUES

TRANOBEN'NY TANTSAHA MPAMOKATRA

Validé le 16 juin 2023

Date d'entrée en vigueur : Juillet 2023
Approuvée par : le conseil d'Administration de la TTM

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES RISQUES

1. Objet

La présente politique définit le cadre de gestion des risques de Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM). Elle vise à identifier, évaluer, prévenir, atténuer et suivre les risques susceptibles d'affecter la gouvernance de l'organisation, la mise en œuvre des programmes et projets, la sécurité du personnel, les ressources financières et la réputation institutionnelle.

2. Objectifs

La politique de gestion des risques a pour objectifs de :

- Renforcer la résilience institutionnelle de la TTM ;
- Protéger le personnel, les bénéficiaires, les partenaires et les actifs de l'organisation ;
- Garantir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources ;
- Assurer la continuité des opérations et des services ;
- Réduire les risques de fraude, de corruption et de non-conformité ;
- Renforcer la capacité de prise de décision et d'anticipation des risques.

3. Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble :

- des organes de gouvernance ;
- des employés permanents et temporaires ;
- des consultants et volontaires ;
- des partenaires de mise en œuvre agissant au nom de TTM ;
- de tous les programmes, projets et activités de l'organisation.

4. Principes directeurs

La gestion des risques au sein de TTM repose sur les principes suivants :

- Prévention et anticipation ;
- Responsabilité et redevabilité ;
- Transparence et intégrité ;
- Participation et communication ;
- Amélioration continue ;
- Respect des exigences légales et des partenaires techniques et financiers.

5. Catégories de risques

TTM prend en compte notamment les catégories de risques suivantes :

a) Risques stratégiques

- Changements de politiques publiques ;
- Insuffisance de financement ;

- Perte de partenaires stratégiques.

b) Risques opérationnels

- Retards de mise en œuvre ;
- Difficultés logistiques ;
- Défaillance des prestataires ;
- Catastrophes naturelles.

c) Risques financiers

- Fraude ou détournement ;
- Erreurs comptables ;
- Mauvaise gestion budgétaire ;
- Dépenses inéligibles.

d) Risques liés à la conformité

- Non-respect des exigences des bailleurs ;
- Non-respect des obligations fiscales ou réglementaires ;
- Non-respect des procédures internes.

e) Risques liés aux ressources humaines et à la sécurité

- Accidents en mission ;
- Risques sanitaires ;
- Harcèlement ou discrimination ;
- Insécurité dans les zones d'intervention.

f) Risques environnementaux et sociaux

- Dégradation de l'environnement ;
- Conflits communautaires ;
- Exclusion de groupes vulnérables ;
- Atteintes involontaires aux moyens de subsistance.

g) Risques de réputation

- Mauvaise communication ;
- Plaintes des bénéficiaires ;
- Allégations de fraude ou de mauvaise conduite.

6. Processus de gestion des risques

La gestion des risques s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Identification des risques ;
2. Analyse de leur probabilité et de leur impact ;
3. Évaluation du niveau de criticité ;
4. Définition des mesures d'atténuation ;

5. Désignation des responsables ;
6. Suivi régulier et mise à jour du registre des risques ;
7. Rapport périodique à la Direction et au Conseil d'Administration.
8. Rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration :

- approuve la politique de gestion des risques ;
- assure le suivi des risques majeurs.

Le bureau exécutif avec l'équipe technique :

- veille à l'application de la politique ;
- valide le registre institutionnel des risques ;
- prend les mesures correctives nécessaires.

Les responsables de projets:

- identifient les risques liés à leurs activités ;
- mettent en œuvre les mesures de mitigation ;
- rapportent régulièrement les incidents et risques émergents.

L'ensemble du personnel :

- respecte les procédures de gestion des risques ;
- signale toute situation de risque ou incident.

8. Registre institutionnel des risques

TTM maintient un Registre Institutionnel des Risques mis à jour périodiquement et utilisé comme outil de pilotage, de contrôle interne et de prise de décision.

9. Révision de la politique

La présente politique est révisée au minimum tous les deux ans ou en cas de changement majeur du contexte institutionnel, réglementaire ou opérationnel.

Elaboré ce , 16 juin 2023



La Présidente Nationale
RAZAFIMBOLOLONA Angeline Lydia

REGISTRE INSTITUTIONNEL DES RISQUES Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra (TTM)

N°	Catégorie de risque	Risque identifié	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable	Suivi
1	Stratégique	Réduction ou interruption des financements	Moyen	Élevé	Élevé	Diversification des partenaires et mobilisation de ressources	Direction	Trimestriel
2	Opérationnel	Retard dans la mise en œuvre des activités	Moyen	Élevé	Élevé	Planification détaillée et suivi périodique	Responsable de programme	Mensuel
3	Opérationnel	Catastrophes naturelles affectant les activités	Élevé	Élevé	Critique	Plans de contingence et adaptation des calendriers	Direction/Programmes	Permanent
4	Financier	Fraude, détournement ou utilisation abusive des ressources	Faible	Élevé	Élevé	Séparation des fonctions, contrôle interne et audits	Finance et Administration	Permanent
5	Financier	Dépenses inéligibles vis-à-vis des bailleurs	Moyen	Moyen	Moyen	Vérification préalable et suivi budgétaire	Finance	Mensuel
6	Conformité	Non-respect des procédures des partenaires techniques et financiers	Moyen	Élevé	Élevé	Formation du personnel et contrôle qualité	Direction/Programmes	Trimestriel
7	Ressources humaines	Départ de personnel clé	Moyen	Moyen	Moyen	Plan de succession et renforcement des capacités	Direction	Semestriel

N°	Catégorie de risque	Risque identifié	Probabilité	Impact	Niveau de risque	Mesures d'atténuation	Responsable	Suivi
8	Sécurité	Accident ou incident lors des missions de terrain	Moyen	Élevé	Élevé	Procédure de sécurité, évaluation des risques et communication d'urgence	Administration	Permanent
9	Environnemental et social	Conflits communautaires ou exclusion de groupes vulnérables	Moyen	Élevé	Élevé	Consultations participatives et mécanisme de gestion des plaintes	Programmes	Permanent
10	Réputation	Plaintes ou allégations de mauvaise gouvernance	Faible	Élevé	Élevé	Code de conduite, mécanisme de plainte et communication transparente	Direction	Permanent
11	Informatique	Perte ou divulgation de données sensibles	Moyen	Moyen	Moyen	Sauvegardes régulières et contrôle d'accès aux données	Administration	Mensuel
12	Santé publique	Épidémies ou risques sanitaires affectant le personnel et les bénéficiaires	Moyen	Élevé	Élevé	Protocoles sanitaires et plan de continuité des activités	Direction	Permanent